

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 16 du 4 mars 2014



A retenir cette semaine

- Très nette accélération des stades phénologiques.
- 29% des cuvettes piègent des charançons de la tige du colza cette semaine. Le risque va s'amplifier avec le retour de journées ensoleillées.
- Premiers méligèthes capturés et pucerons cendrés observés dans l'Yonne.
- Quelques cas de cylindrosporiose détectés dans l'Yonne.
- Premiers symptômes d'oïdium observés en Saône et Loire.
- Attention aux abeilles dans les parcelles où les sanves ou les colzas sont en fleurs.



Réseau 2013-2014

Le réseau 2013-2014 est actuellement constitué de 66 parcelles. Le BSV pour cette semaine est réalisé à partir d'observations faites sur 45 parcelles du réseau ainsi que de remontées terrains.

Stades des colzas

On note toujours une très forte évolution des stades avec les quelques parcelles les plus avancées atteignant le stade D2 (inflorescence principale dégagée, boutons accolés). Certaines plantes isolées présentent les premières fleurs.

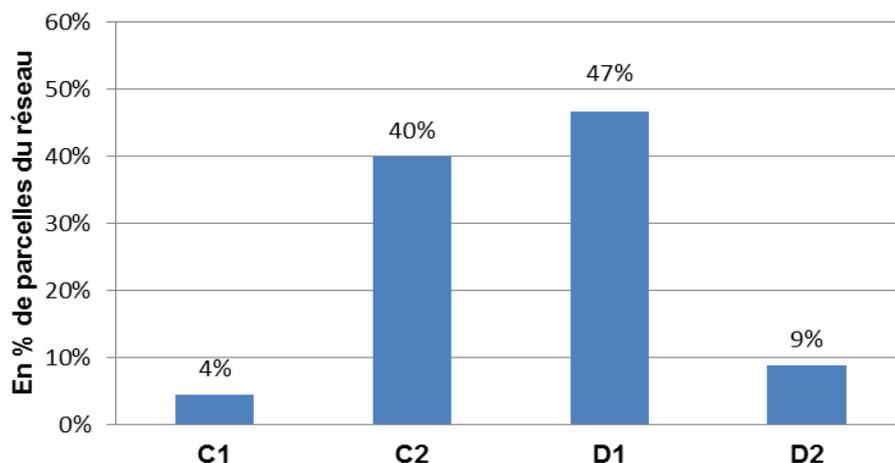
Rappel : un stade est atteint lorsque 50% des plantes sont à ce stade.

Prévisions météorologiques du mercredi 5 au mardi 11 mars :

Retour à un temps ensoleillé à partir de mercredi avec des températures minimales avoisinant les 0°C. A partir de dimanche, les maximales pourraient se situer autour de 15°C
- Source Météociel



Stades du colza le 04/03/2013





Codification des stades :

30	début de l'élongation de la tige principale: pas d'entre-nœuds («rosette»)	C1 - Reprise de végétation. Apparition de jeunes feuilles vert clair	C1
31	l'élongation du premier entre-nœud est visible	C2 - Entre-nœuds visibles. On voit un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : c'est la tige	C2
50	les boutons floraux sont formés mais toujours enveloppés par des feuilles	D1 - Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales	D1
53	les boutons floraux dépassent les plus jeunes feuilles	D2 - Inflorescence principale dégagée - Boutons accolés Inflorescences secondaires visibles	D2

Charançon de la tige du colza

45 parcelles renseignées

Pour la description et la nuisibilité du ravageur, se reporter aux BSV précédents n°13 ou 14 du 11 ou 18 février 2014.

Les captures du charançon de la tige du colza se poursuivent mais sont moins nombreuses que la semaine dernière. Elles sont toujours réalisées sur l'ensemble de la Bourgogne à l'exception de la Nièvre. Sur 45 parcelles observées, on note la présence du ravageur dans 29% des cuvettes, avec des captures allant de 1 à 4 individus (1,8 charançons en moyenne dans les cuvettes qui ont capturé). ProplantExpert, un outil d'anticipation sur l'arrivée des insectes grâce aux données météorologiques prévisionnelles de 4 postes (Auxerre, Longvic, Macon et Nevers) confirme ces données : les conditions climatiques depuis les 23 et 24 février n'étaient pas favorables au vol. La consultation des données proplantExpert ne doit pas se substituer à l'observation concrète des parcelles mais alerter sur l'arrivée potentielle du ravageur et inciter à la mise en place ou au suivi précis des cuvettes jaunes.

Ce service gratuit est disponible sur le site du CETIOM (www.cetiom.fr).

La consultation de cet outil le 4 mars prévoit des conditions climatiques très favorables à partir du 6 mars pour tous les postes de la région avec une possible activité de ponte le même jour.

Pour les jours à venir, les conditions redeviennent donc favorables à l'activité du ravageur.

Les premières dissections montrent que les femelles ne sont pas porteuses d'œufs.

- Rappel du seuil d'intervention : le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige → passage de C1 à C2).

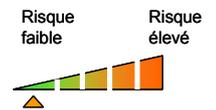
Le stade C2 se caractérise par la présence d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles. **Avant ce stade le charançon de la tige du colza n'est pas nuisible.**



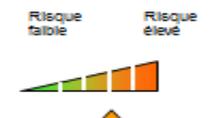


Il est important de lutter contre le charançon avant qu'il ne pondre dans les tiges. Cependant l'intervention **ne doit pas être réalisée trop tôt**, afin de limiter les risques de ré-intervention, le vol de l'insecte étant parfois étalé.

1^{er} cas : pour les parcelles où il n'y a pas encore eu de captures de charançon de la tige de colza ou encore au stade C1, le risque est faible.



2^{ème} cas : pour les parcelles où des captures du ravageur ont été réalisées et où le stade C2 est atteint, le risque est réel et devrait s'amplifier lors des prochaines journées ensoleillées.



A la différence du charançon de la tige du colza, le charançon de la tige du chou ne pond pas directement dans la tige, mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforent la tige et s'attaquent à la moelle, avec parfois des conséquences sur la croissance des tiges. Cette semaine sur 44 cuvettes observées, 20% ont capturé cet insecte (en moyenne 1,7 individus avec une fourchette allant de 1 à 3 captures).

Méligèthes

Les premiers méligèthes ont été capturés dans l'Yonne. Cependant, aucune observation ne relève leur présence sur plante.

Pucerons cendrés

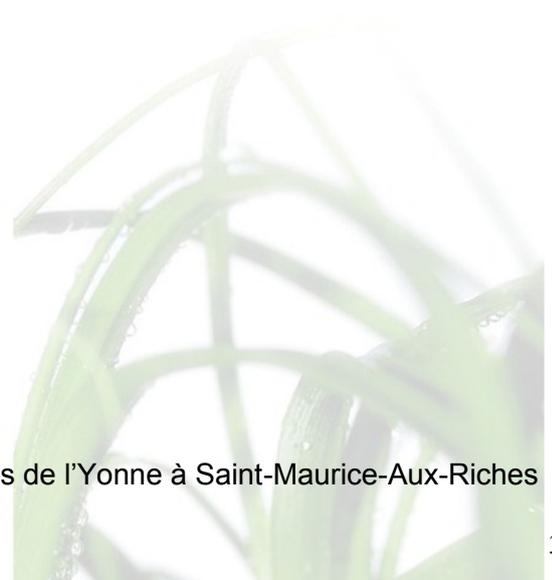
Une observation de pucerons cendrés a été faite sur une parcelle du nord de l'Yonne (Soucy) avec des pieds présentant des symptômes de viroses.



Photo E. RIBEROLLES – CA89

Cylindrosporiose

Des symptômes sont observés depuis deux semaines sur 2 parcelles de l'Yonne à Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes et Michery (89).





Sur feuilles, les symptômes de type brûlure, correspondent à des taches beiges d'aspect légèrement parcheminé, entourées d'acervules (pustules blancs).



Photo Cetiom



Photo H. Martin - SeineYonne

Sur tige les symptômes se traduisent par des taches allongées, beige à brun clair. Les symptômes illustrés ci-après ont confirmé la présence de cylindrosporiose après avoir été enfermés dans un sac plastique pendant 4 jours à températures ambiantes afin de faire développer les acervules s'il s'agit de ce pathogène.

La lutte vise à éviter le développement de la maladie ultérieurement sur silique provoquant leur dessèchement et leur éclatement prématuré.

Phoma

Trois parcelles du réseau (2 dans l'Yonne et 1 en Côte d'Or) signalent la présence de phoma avec 3 à 10% de pieds avec présence de nécroses sur le collet.

Oïdium

Une parcelle signale la présence d'oïdium sur 8% de pieds à BUXY (71).

Pseudocercospora

Une parcelle signale la présence de *Pseudocercospora* sur 10% des pieds à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (89).



MOUTARDE BRUNE D'AUTOMNE

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à la croissance des plantes et par conséquent les moutardes ont un mois d'avance en stade par rapport à une année normale. Météo France annonce enfin le retour de journées ensoleillées, les vols d'insectes devraient se multiplier, des observations régulières dans les parcelles deviennent donc nécessaires.



Le réseau d'observation

Le réseau est constitué de 10 parcelles sur la région Bourgogne, 2 dans l'Yonne, 2 en Saône et Loire et 6 en Côte d'Or (1 Auxois, 1 chatillonnais et 4 en plaine dijonnaise). Cette semaine 9 sur 10 ont été observées.

Stade de la culture

60 % des parcelles sont au stade début montaison (C2)
30 % des parcelles sont au stade bouton accolé (D1)
10 % des parcelles sont au stade inflorescence dégagée (D2)

Charançon de la tige du colza

Des captures de charançons de la tige du colza sont signalées dans chacune des parcelles observées, quelle que soit la zone de production. Le nombre d'individu capturé dans les cuvettes va de 1 à 7, avec une moyenne de 3.33 individus. Il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour le charançon de la tige du colza, il est donc considéré que la seule présence de cet insecte est un **risque pour la culture**.

Charançon de la tige du chou

Quelques captures ont été réalisées en Saône et Loire et au sud de la Côte d'Or. Cependant, cet insecte n'est pas considéré comme nuisible sur la culture, le **risque est nul**.

Méligèthes

Dans deux cuvettes jaunes situées en plaine dijonnaise et une dans l'Yonne, nous constatons la présence de méligèthes. Cependant, peu de parcelles sont suffisamment développées, **le risque est donc faible**. En effet, tant que les boutons ne sont pas visibles, ils restent protégés.

Maladie

Dans deux parcelles, la présence de cylindrosporiose est signalée sur les feuilles basses. Les symptômes sont des taches blanches sur les feuilles faisant penser à des brûlures de grain d'azote.



Photo E Bonnin

A ce jour aucun symptôme n'est signalé sur tige. Il semblerait que la variété Corolle soit sensible à ce pathogène. **Le risque est considéré comme faible à présent** mais il est nécessaire de suivre l'évolution de ce pathogène.



Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13° C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY—AMDIS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »